

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa  
Institut national du cancer

#### **Décision du 23 avril 2015 portant labellisation d'un centre d'essais cliniques de phase précoce en cancérologie adulte**

NOR : AFSX1530364S

La présidente de l'Institut national du cancer,  
Vu les articles L. 1415-2 (5°) et D. 1415-1-8 du code de la santé publique;  
Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer (INCa) d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009;  
Vu le plan Cancer 2014-2019;  
Vu l'appel à candidatures intitulé « Labellisation de centres d'essais cliniques de phase précoce en cancérologie adulte/pédiatrique (CLIP<sup>2</sup>) 2015-2019 » publié sur le site internet de l'INCa;  
Vu le dossier de candidature transmis à l'INCa par l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP), établissement public de santé, dont le siège est situé 3, avenue Victoria, 75004 Paris, organisme de rattachement du centre d'essais cliniques de phase précoce en cancérologie adulte tel que décrit à l'article 1<sup>er</sup> ci-après;  
Vu l'avis du comité consultatif d'experts internationaux,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Compte tenu de sa capacité jugée suffisante à accomplir les missions et à tenir les engagements prévus par l'appel à candidatures intitulé « Labellisation de centres d'essais cliniques de phase précoce en cancérologie adulte/pédiatrique (CLIP<sup>2</sup>) 2015-2019 », le centre d'essais cliniques de phase précoce en cancérologie adulte dont le site principal et les sites partenaires sont les suivants :

Sites principaux :

- unité hémopathies lymphoïdes, hôpital Henri-Mondor (AP-HP);
- département d'oncologie médicale, hôpital de la Pitié-Salpêtrière (AP-HP);

Sites partenaires :

- département d'oncologie médicale, hôpital Henri-Mondor (AP-HP);
- centre d'investigation clinique Henri-Mondor 1430, hôpital Henri-Mondor (AP-HP);
- département d'hépatologie, hôpital Henri-Mondor (AP-HP);
- département des maladies infectieuses, hôpital Henri-Mondor (AP-HP);
- département de radiothérapie, hôpital Henri-Mondor (AP-HP);
- centre d'investigation clinique Paris-Est, hôpital de la Pitié-Salpêtrière (AP-HP);
- service de neurologie 2 (neuro-oncologie), hôpital de la Pitié-Salpêtrière (AP-HP);
- département d'hématologie, hôpital de la Pitié-Salpêtrière (AP-HP);
- département d'immunologie, hôpital de la Pitié-Salpêtrière (AP-HP);
- département de médecine interne et immunologie clinique, hôpital de la Pitié-Salpêtrière (AP-HP);
- département de radiothérapie, hôpital de la Pitié-Salpêtrière (AP-HP);
- service de chirurgie générale, hôpital de la Pitié-Salpêtrière (AP-HP);
- unité thyroïde et tumeurs endocrines, hôpital de la Pitié-Salpêtrière (AP-HP);
- département d'hépatologie, hôpital Saint-Antoine (AP-HP);
- département d'hématologie et de thérapie cellulaire, hôpital Saint-Antoine (AP-HP);
- département d'oncologie médicale, hôpital Saint-Antoine (AP-HP);
- département des maladies infectieuses, hôpital Saint-Antoine (AP-HP);

- département d'oncologie médicale, hôpital Tenon (AP-HP);
  - département des maladies infectieuses, hôpital Tenon (AP-HP),
- est labellisé par l'INCa.

#### Article 2

La labellisation est accordée pour une durée de quatre ans courant à compter de la notification de la présente décision.

#### Article 3

La présente décision de labellisation est publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et diffusée sur le site internet de l'INCa.

Fait le 23 avril 2015, en deux exemplaires.

*La présidente,*  
A. BUZYN